

1/ L'équipe académique UNSS : 9 cadres et du personnel de droit privé à votre service

La Direction régionale UNSS Orléans-Tours	 Marielle TYTGAT (DSR) 06 29 97 45 90	 Nathalie FREYLING (DASR) 06 22 80 03 82	Secrétariat du service régional : Corinne, Nathalie et Raphaëlle sr-orleans-tours@unss.org 02 38 79 42 32 (accueil)
--	---	---	---

Les Directions départementales UNSS Orléans-Tours					
18	28	36	37	41	45
Alain MEUNIER Yohann FAVRE	Laurent MEUTELET	Jean-Marie CHAUVIN	Isabelle KIEFFER	Christian BOURY	Emmanuel BEDU
					
sd018@unss.org 02 36 08 20 16 06 69 36 89 34	sd028@unss.org 02 37 18 78 40 06 85 52 27 93	sd036@unss.org 02 54 35 55 20 06 83 38 20 56	sd037@unss.org 02 47 60 77 69 06 03 25 00 14	sd041@unss.org 09 71 36 12 95 06 25 53 45 01	sd045@unss.org 02 38 24 29 92 06 82 88 14 90

2/ Le PORTAIL UNSS

www.unss.org

En page d'accueil, l'actualité et les informations : L'UNSS en continu, UNSS motion TV, Découvrir l'UNSS ... et **OPUSS** l'outil indispensable

Connectez-vous avec :	Votre identifiant : AS18 . . .	Votre mot de passe :
<u>3 parties distinctes :</u> 01 ESPACE PUBLIC 02 MON ESPACE 03 ADMINISTRATION		
01 ESPACE PUBLIC et 02 MON ESPACE : ➤ Au centre, les articles publiés au niveau district, départemental, régional et national (informations, circulaires, reportages ...) ➤ A droite, 2 onglets : Calendrier (INSCRIPTION aux compétitions, formations ...) et Résultats (consultation des résultats)		
03 ADMINISTRATION : ➤ Affiliation de l'AS à l'UNSS en début d'année scolaire ➤ Licences (créations, suivi,...) > votre AS paie un forfait IDENTIQUE quel que soit le nombre de licenciés ➤ Gestion des jeunes officiels : l'animateur d'AS certifie ses JO au niveau district et fait une demande de certification pour les niveaux départemental et académique (validation par le SD et/ou responsable JO et le SR sur documents et/ou argumentation)		

3/ L'AFFILIATION DE VOTRE AS

www.unss.org puis **OPUSS**

- 1- **Inscription des animateurs** : Un animateur d'AS, professeur d'EPS doit être **enregistré 1 seule fois** et dans son établissement de rattachement (cas des compléments de service et des dérogations de fonctionnement)
- 2- **Vérification des coordonnées** : de préférence, numéro de téléphone portable et adresse mail académique (pas de numéro d'établissement pour les animateurs d'AS)
- 3- **Déclaration des sections sportives** inscrites sur la liste rectorale (les options ne sont pas concernées)
- 4- La signature du chef d'établissement, président d'AS est préconisée mais plus obligatoire

Toutes ces étapes effectuées, **ENVOYER LES DOCUMENTS** par courrier ou par mail **au service régional** afin de débloquer votre AS.

4/ PRE-ENGAGEMENTS et ENGAGEMENTS

www.unss.org puis OPUSS

Connectez-vous sur **OPUSS** puis **02 MON ESPACE** ➡ onglet **CALENDRIER** à droite ➡ **Ma Région** ➡ Cliquez sur la base

Objectifs des pré-engagements :

- > déterminer la cohérence de la mise en place d'un championnat départemental ou académique
- > faciliter la préparation et la gestion des championnats par les organisateurs

PRE-ENGAGEMENTS jusqu'au 21/10/2016 POUR TOUS (Activités, Etab/Exc, Coll/Lyc/LP)
ET

ENGAGEMENTS POUR LES SPORTS CO EXCELLENCE MINIMES et LYCEES jusqu'au 02/10/2016
(OBLIGATOIRE POUR LES SECTIONS SPORTIVES)

4/ CALENDRIER ACADEMIQUE & QUALIFICATION des EQUIPES

CALENDRIER ACADEMIQUE : à télécharger sur OPUSS dans **02 MON ESPACE**, **ARTICLES PUBLIES PAR**, sélectionner **Ma Région**

REGLE ACADEMIQUE : une seule équipe qualifiée par catégorie et par AS sauf dans certaines activités spécifiques et sur validation du SR. (voir circulaires régionales). **PODIUM ACADEMIQUE** : une seule équipe de la même AS pourra y figurer.

CIRCULAIRES REGIONALES ET FICHES SPORTS :

Les fiches sport se trouvent sur la page d'accueil du site www.unss.org sous l'onglet découvrir l'UNSS. Les circulaires régionales se trouvent sur OPUSS dans **02 MON ESPACE**, **ARTICLES PUBLIES PAR**, sélectionner **Ma Région**

5/ INSCRIPTIONS aux COMPETITIONS

www.unss.org puis OPUSS

Inscription sur OPUSS jusqu'au lundi 14h précédent la compétition

Connectez-vous sur **OPUSS** puis **02 MON ESPACE** ➡ onglet **CALENDRIER** à droite ➡ **Ma Région** ➡ Cliquez sur la base

- 1) Téléchargez la convocation en ligne sur la base d'inscription ET les fiches spécifiques à envoyer aux organisateurs
- 2) Inscrivez vos JO : 2 cas possible : JOUEUR ou NON JOUEUR précision d'inscription sur la base.
Il est possible d'inscrire un JO d'une autre AS en changeant le numéro de votre AS par son numéro d'AS en haut à gauche.
- 3) Inscrivez vos élèves sur la base souhaitée (attention aux onglets) en respectant le nombre de participants autorisés et en renseignant au mieux les informations spécifiques demandées.

6/ PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT ACADEMIQUE

- **LICENCES** = Présentation du listing des inscrits à la compétition d'OPUSS **avec photos** ou accompagné d'un justificatif d'identité s'il n'y a pas de photo **A télécharger sur OPUSS lors de l'inscription**
- **JEUNE OFFICIEL** : En cas d'absence ou à défaut de JO de niveau requis, l'AS pourra participer mais ne pourra prétendre à une qualification au championnat de France.
- **ACCOMPAGNATEURS d'EQUIPES** : En cas d'accompagnateurs non professeurs d'EPS ou pour encadrer une autre AS, l'**agrément** du chef d'établissement **est obligatoire** sur la compétition. **Formulaire spécifique à télécharger sur OPUSS au niveau SR**
- **TENUE** : maillot d'AS pour les compétiteurs et chasuble JO. Cf. les circulaires régionales pour les tenues spécifiques.

7/ Les CHAMPIONNATS de France (CF) : un projet phare pour l'AS, les élèves et l'établissement

Un championnat de France se prépare en amont pour mener à bien le projet (demandes de subventions, actions de financement, ...).

QUALIFICATION à un CF : 2 démarches incontournables à réception de la convocation : **inscrire ses élèves sur OPUSS et renvoyer la fiche hébergement et restauration à l'organisateur**. La participation à un CF ouvre droit à une indemnité kilométrique par la DN & SR (4 cts du km aller / élève versée directement à l'AS en novembre via le SD).

DEMANDE DE REPECHAGE à un CF Renvoyer au SR le formulaire signé obligatoirement du chef d'établissement le lendemain du CA

FORFAIT AS au CF : Une AS qualifiée au CF qui déclare forfait au dernier moment (7 jours et moins), empêchant donc tout « repêchage », **ne sera pas qualifiable l'année suivante** (même activité et même catégorie) et sera susceptible de régler son séjour auprès de l'organisateur. La liste des AS concernée sera communiquée sur les circulaires régionales.

8/ FORMATIONS PROFESSEURS

www.unss.org puis OPUSS

- Formations sur plusieurs niveaux, assurées par des professeurs d'EPS de l'académie, spécialistes des activités et des référents ligues
- Opérationnalisation : Inspection pédagogique régionale EPS, UNSS et ligues concernées
- Courrier d'information envoyé par le service régional UNSS aux établissements et enseignants EPS (activités, dates, lieux ...)
- **Inscriptions sur OPUSS comme pour une compétition** PUIS envoi des Convocations par le service régional dans les établissements

9/ LES SECTIONS SPORTIVES

www.unss.org puis OPUSS

- Liste officielle et référente = **LISTE RECTORALE** en ligne sur OPUSS niveau régional
- **Déclaration des élèves de sections sportives jusqu'au 15 novembre 2016** par les AS sur la licence OPUSS.
En cas de non déclaration, tous les licenciés de l'AS « deviennent section sportive » et l'AS N'EST PAS QUALIFIABLE en championnat établissement.